Case
FRC
3136

DIALOGUE

ENTRE UN GENTILHOMME ET UN CURÉ MANCEAU.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DIALOGUE

ENTRE UN GENTILHOMME ET UN CURÉ MANCEAU.

LE GENTILHOMME.

Je vous félicite, M. le Curé, votre besogne avance.

LE CURÉ.

Nous avons hâté notre opération, & peut-être n'en vaut-elle pas moins.

LE GENTILHOMME.

Vous devez la trouver bonne, puisque vous êtes parvenus à ne confier vos droits qu'à ceux qui avoient le plus d'intérêt de les défendre.

LE CURÉ.

Il est vrai; mais ce que je vois avec plai-

sir, c'est que nous n'avons pas oublié les qualités que devoient avoir nos Représentants.

LE GENTILHOMME.

Vous avez donc une haute idée de ces qualités?

LE CURÉ.

Oui, Monsieur, l'occasion est trop imposante, pour ne pas craindre de faire un mauvais choix.

LE GENTILHOMME.

J'avoue que je me suis peu occupé de ces réflexions, & vous me ferez plaisir de me communiquer les vôtres.

LE CURÉ.

Volontiers, elles sont applicables aux trois Ordres; la différence de leurs prétentions y change très-peu de choses. Un Député aux Etats-Généraux doit avoir plusieurs qualités: *sine quâ non.*

LE GENTILHOMME.

Sine quâ non, M. le Curé; l'expression est positive.

LE CURÉ.

Oui, M., s'il manque d'une ſeule de ces qualités, il faut le rejetter. Je vous ſupplie de m'entendre juſqu'au bout; peut-être avouerez-vous que je ne dis rien de trop.

Il faut, 1°. qu'un Député ſoit abſolument indépendant de la Cour. 2°. Qu'il ait de l'habileté.

LE GENTILHOMME.

Abſolument indépendant de la Cour! Mais, ſur ma parole, je ſerois un excellent Député. Je vis dans ma terre, & ne lis pas même la gazette. Je chaſſe avec mes amis; leur ſociété, celle de ma famille, eſt l'univers pour moi. Il n'y a pas ſous le ſoleil un mortel plus libre de toute ambition.

LE CURÉ.

A merveille; mais ce peu de paroles, *abſolument indépendant de la Cour*, dit plus que vous ne penſez; il faut un petit commentaire. Par ces termes, j'entends un homme qui connoiſſe la Cour, & qui en ſoit déſabuſé; qui n'y poſſede aucune charge & ne veuille en poſſéder aucune;

qui ſoit, par caractere, inacceſſible à la corruption, & qui ne puiſſe, par aucune conſidération, être écarté de ſes principes. Je veux que ſon ame ſoit au-deſſus de toute crainte : au premier aſpect vous pourriez penſer qu'un Gentilhomme, dont le nom ſeroit inconnu hors des limites de ſes terres ou de la ville qu'il habite, jouiſſant d'une fortune ſuffiſante, & parvenu à l'âge où un homme qui ne fit jamais rien, ne peut commencer à faire quelque choſe ; vous croiriez, dis-je, que c'eſt-là le Député qu'il vous faut ? vous vous tromperiez ; ce Gentilhomme ne chercheroit à réunir des ſuffrages, que dans le projet de faire connoître un nom ignoré ; le plus vertueux des hommes ne réſiſteroit pas à cet attrait. Encore un coup, il vous faut des Repréſentants *indépendants de la Cour*, & dès-lors il faut qu'ils n'ayent pas même l'occaſion de deſirer que leur nom ſoit connu des dépoſitaires des graces. Une ame grande ſuffit à un membre de la Commune pour défendre avec énergie la cauſe de la patrie, mais il faut encore à un Gentilhomme une naiſſance qui l'éleve au-deſſus de l'inſolence miniſtérielle. Il convient d'être au moins l'égal de ceux qu'il importe de ne pas craindre.

LE GENTILHOMME.

Me voilà éclairé ſur mon choix, quant au premier point ; venons au deuxieme, l'article de l'*habileté*.

LE CURÉ.

Dans cette occaſion, le terme *habileté* a une acception très-étendue ; ce n'eſt pas tout que la ſcience, elle devient inutile à celui qui tronque des moyens de la faire valoir. Tout député doit parfaitement connoître notre conſtituteur & notre hiſtoire, il faut qu'il ſache par quelle longue ſuite de malheurs une nation libre eſt devenue eſclave ; il faut qu'il ait examiné ſoigneuſement les reſſorts de ces prétendus politiques qui, joignant les crimes aux noirceurs, la perfidie à la ſéduction & les inſidieuſes promeſſes aux trahiſons les plus infames, ſont enfin parvenus à courber les François ſous un joug de fer, à détruire parmi nous les mœurs, l'amour de la patrie, & qui auroient anéanti juſqu'à notre courage, ſi la valeur Françoiſe n'avoit été néceſſaire à leur ambition. Il faut, Monſieur, que tout député ait préſent à l'eſ-

prit cette série de calamité publique, moins encore pour en abhorrer les coupables auteurs, que pour défendre la nation des pieges que pouvoit lui tendre le despotisme; ce Prothée se couvre souvent du masque de la modération & de la vertu. Nos députés doivent savoir les loix, & par ce terme je n'entends pas les dispositions de la coutume, mais les loix constitutionelles; car quoique l'on ait souvent répété que la France n'a point de constitution, cette assertion n'est pas moins fausse; il est bien vrai que nous manquons d'un code constitutionnel; nos loix n'ont été formées que successivement; mais leur réunion embrasse tous les objets qu'une bonne constitution peut traiter. Les loix ne nous manquent pas, elles n'ont besoin que d'être retirées de l'état de mort où le despotisme les a plongées. Nos députés ne seront pas propres à leur emploi, s'ils ne connoissent les forces des puissances environnantes, quelle peut être la combinaison de leurs moyens comparés au nôtre, quel est le rapport intime ou éloigné des intérêts qui peuvent les unir à la France, ou les en séparer. Il faut qu'ils connoissent l'art réel de la finance, & il ne suffit pas pour cela d'avoir lu & même médité le livre de

M.

M. N * * *; quand ce livre ſeroit le meilleur ouvrage élémentaire, encore faudroit-il être habile calculateur. Je dis l'art réel, & c'eſt toute autre choſe que ce cahos inextricable d'emprunt ruineux d'agiotage & de duplicité, qui depuis deux regnes a fait la ſcience des contrôleurs généraux; je ne crains pas de vous dire que, depuis M. Deſmareſt, il n'y en a pas eu un ſeul qui fut dans les vrais principes. Il eſt indiſpenſable que nos députés ayent étudié le commerce, le rapport du trafic de la mere patrie avec ſes colonies & les avantages plus ou moins grands du commerce françois avec les diverſes nations européennes, d'où vous voyez que tout homme, qui n'a pas voyagé ou qui, ayant parcouru les pays étrangers, n'a pas été forcé par état ou porté par caractere à obſerver, dans toutes leur nuances, les détails de leur commerce, rapportés aux intérêts de la France, doit être par cela ſeul exclu du nombre de ceux auxquels vous pouvez penſer.

LE GENTILHOMME.

Vos raiſons me frappent, mais j'avoue qu'il me paroît que vous exigez des connoiſſances peu communes.

LE CURÉ.

Quoique ce degré de ſavoir puiſſe être facilement atteint, je conviens qu'il n'eſt pas très-commun d'y parvenir. Cependant, Monſieur, il faut encore d'autres qualités ſans leſquelles la ſcience ſeroit peu de choſes; il faut qu'elle ſoit ſoutenue de l'habitude des affaires, d'où vient l'aiſance de les traiter & une certaine perſpicacité d'eſprit que l'on nomme en Latin *acumen ingenii*, qui fait que l'homme ſaiſit d'un coup d'œil l'enſemble d'une affaire compliquée, & démêle dans un inſtant quels ſont ſes avantages, quels ſont ſes inconvénients. Ce n'eſt point dans le ſilence du cabinet, ce n'eſt point dans le fond d'une Province, que la nature développe ce talent. Il eſt l'apanage des hommes livrés à un genre d'étude actif, & qui, par leur état ou par des voyages entrepris à deſſein, ont eu occaſion fréquente de traiter avec beaucoup de perſonnes, depuis les gens en place juſqu'au ſimple peuple.

LE GENTILHOMME.

Je vous avoue que je ſuis plus indéterminé que jamais ſur ceux qui auront ma voix.

LE CURÉ.

Vous ne jetterez pas ſans doute les yeux ſur un homme nouveau ; mais ſouffrez que je vous le répete, appliquez-vous à ces deux points : *indépendance de la Cour & habileté.* Je vous ai expoſé ce que j'entendois par ce peu de mots. Pluſieurs membres de votre ordre réuniſſent toutes les qualités déſirables, vous ne ſerez ſans doute embarraſſé que du choix.

FIN.